

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1998

17 août 2013

SOMMAIRE

AF Interactive S.à.r.l.	95904	Mittlux Holding S.A.	95861
CHANTELOUP HOLDING Spf S.A.	95893	Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF ...	95863
Easywebtrading S.à r.l.	95894	Mossi & Ghisolfi International S.A., en	
Fiduciaire Seve S.A.	95902	abrégé M&G International S.A.	95861
Fiduseve S.A.	95902	Multioptique Ltd International S.A.	95862
Finite Management Sarl	95869	Mustiris S.A.	95862
Freemont S.A. - SPF	95899	Naboo Holding S.A.	95863
Gaillon Blocker S.à r.l.	95879	Naya Web Agency S.à r.l.	95895
Galaxy Management Services (Luxem- bourg) S.A.	95876	Netgear Luxembourg S.à r.l.	95865
Geodiffusion S.A.	95888	Neutral Sicav	95864
G-Lab S.A.	95881	New NIBC II Luxembourg	95862
JEC Immolux S.A.	95897	Nidemalux S.à. r.l.	95864
Liminal & Co.	95858	NIERLE Media A.G.	95864
LSBR S.à r.l.	95858	Nordica Administration S.à r.l.	95864
Luxembourg Fund Services	95901	Now Pharm A.G.	95864
Luxembourg Fund Services	95859	N.V. Getronics Belgium S.A.	95863
Lux Germes Compléments Vitalité S.à r.l.	95867	Ocean Breeze Finance S.A.	95865
Maldonado S.A.	95860	Octans Sicav-SIF	95865
Maldonado S.A.	95861	Oesling Invest	95865
Marge S.A.	95860	Oriole Parkway (Lux) S.à r.l.	95863
Marguerite Autoroutes S.à r.l.	95859	Palladium Energy Group S.à r.l.	95867
Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l.	95860	Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) S.C.A., SICAR	95867
Mariecristel	95860	Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) S.C.A., SICAR	95865
Masai 91 S.A.	95860	Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR	95866
Mattaris S.A.	95861	Prize Holdings 1 S.à r.l.	95866
Mélarème Investissements S.A.	95858	Prize Holdings 2 S.à r.l.	95866
Menuiserie Hilger S.à r.l.	95861	Prize Holdings 3 S.à r.l.	95867
Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l.	95858	Pucc Investments S.C.A.	95866
Metaform S.à r.l.	95862	Quaesta Capital Umbrella SICAV-SIF ...	95904
Minco S.A.	95859	Starlift S.A.	95903
Minlam Luxembourg S.à r.l.	95859	Sycamore Luxembourg S.A.	95904
Mirliflore Eastern Europe Trading S.A. ...	95862		

Liminal & Co., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 177.787.

Suite au transfert du 23 mai 2013 la société Trubauty Investments Limited, enregistrée sous la forme d'une «Limited Company» auprès du «Register of Corporate Affairs» Îles Vierges Britanniques sous le numéro 1742243, a cédé ses 12 500 parts dans la société Liminal & Co. de la manière suivante:

12 500 parts sociales sont transférées à Manra Investments S.à r.l., enregistrée sous la forme d'une société à responsabilité limitée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 174660 et ayant son siège à 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour Liminal & Co.

United International Management

Référence de publication: 2013086691/17.

(130106972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

LSBR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 13, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.184.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086711/10.

(130107439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Meridiam Infrastructure A2 West S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 146.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Meridiam Infrastructure A2 West SARL

CACEIS Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013086739/11.

(130106660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Mélarème Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 165.221.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 14 mai 2013

1) M. Georges SCHEUER a démissionné de son mandat d'administrateur.

2) Mme Virginie GUILLAUME, administrateur de sociétés, née à Libramont (Belgique), le 17 octobre 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Mélarème Investissements S.A.

Intertrust (Luxembourg S.A.)

Référence de publication: 2013086721/16.

(130107295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Minlam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 136.787.

—
EXTRAIT

En vertu d'un contrat daté du 1^{er} mai 2013, l'associé de la Société, Minlam Microfinance Offshore Master Fund L.P., représenté par Minlam Microfinance Associates L.L.C. et domicilié à Ugland House, South Church Street, 309 GT, George Town, Iles Caïmanes, a transféré ses 100 parts sociales ordinaires de la Société au nouvel associé, MicroVest GMG Local Credit Master Fund Ltd., enregistré sous le numéro MC-274451 au Registre des Compagnies des Iles Caïmanes et domicilié à Ugland House, South Church Street, 309 GT, George Town, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour la Société

Référence de publication: 2013086743/16.

(130107343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

Les statuts coordonnés au 20/06/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01/07/2013.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2013086717/12.

(130107425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Marguerite Autoroutes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.719.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013086729/12.

(130106935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Minco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 25.968.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 28 juin 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, comme Président du Conseil d'Administration pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013086785/14.

(130107015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.759.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013086730/12.

(130107108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Maldonado S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.356.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**Signature*

Référence de publication: 2013086749/12.

(130107490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Marge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 81.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086755/10.

(130107462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Mariecristel, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.156.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086756/10.

(130107475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Masai 91 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 173.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2013086758/10.

(130106499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Maldonado S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 83.356.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2013.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2013086750/12.

(130107491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Mattaris S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 82.367.

Le siège social de la société MATTARIS S.A R.C. Luxembourg B 82367 à l'adresse L-6686 Mertert 51, route de Wasserbillig a été dénoncé avec effet au 30/06/2013.

OKAM S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013086760/10.

(130106598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Menuiserie Hilger S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6850 Manternach, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 39.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MENUISERIE HILGER Sàrl

Signature

Référence de publication: 2013086768/11.

(130107176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Mittlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 90.649.

Le bilan au 30 juin 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013086787/10.

(130106761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Mossi & Ghisolfi International S.A., en abrégé M&G International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.955.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Référence de publication: 2013086792/11.

(130106555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Metaform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 92.245.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086769/10.

(130107435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Multioptique Ltd International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 19.010.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013086793/11.

(130106774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Mirliflore Eastern Europe Trading S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 65.518.

RECTIFICATIF

Cette mention vient modifier le bilan au 31 décembre 2012, enregistré et déposé une première fois au Registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 17/06/2013 sous la référence L130096686 et enregistré et déposé à nouveau en date du 28/06/2013 sous la référence L130105886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013086786/13.

(130107381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Mustiris S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 128.421.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086794/10.

(130107463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**New NIBC II Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 113.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086797/10.

(130106843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Naboo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 81.150.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 19 juin 2013

Monsieur Jean-Marc HEITZ est révoqué de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15 novembre 1966 à Metz (France), demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

NABOO HOLDING S.A.

Alexis DE BERNARDI

Administrateur

Référence de publication: 2013086798/17.

(130106718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

N.V. Getronics Belgium S.A., Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2529 Luxembourg, 15, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 50.820.

—
Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 juin 2013.

Pour la société

FIDUCIAIRE ACCURA S.A.

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2013086795/14.

(130107091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Monte Rosa Opportunities, SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 146.227.

—
Le Bilan pour la période du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013086791/12.

(130107346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Oriole Parkway (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.716.

—
Les comptes annuels, pour la période du 26 septembre 2012 (date de constitution) au 31 décembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086821/11.

(130107252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Nidemalux S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 75, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.634.

Le bilan et l'annexe au bilan au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086805/10.

(130107589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**NIERLE Media A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 103.113.

Der Jahresabschluss vom 31/12/2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013086806/10.

(130107449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Nordica Administration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 77.107.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Natacha Hainaux.

Référence de publication: 2013086808/10.

(130107109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Neutral Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 94.351.

EXTRAIT

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2013 a approuvé la nomination de Monsieur Andrea Mognon (Via Pretorio 1, 6900 Lugano, Suisse) avec effet au 21 mai 2013, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2014.

Le Conseil d'Administration du 14 juin 2013 a noté la démission de Monsieur Roberto Fior avec effet au 13 juin 2013.

Pour Neutral Sicav

Référence de publication: 2013086803/12.

(130106949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.**Now Pharm A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.948.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/07/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013086810/12.

(130107666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Netgear Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 170.439.

Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013086796/12.

(130107376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 168.663.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR) S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086839/12.

(130106433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Ocean Breeze Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.937.

Die Bilanz am 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2013086814/10.

(130107453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Octans Sicav-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 15, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 157.401.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086824/10.

(130106361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Oesling Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 138.031.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013086825/10.

(130106922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Secondary 2011 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 161.270.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PARTNERS GROUP SECONDARY 2011 (EUR) S.C.A., SICAR
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.*

Référence de publication: 2013086845/12.

(130106437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Prize Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.805,02.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 150.480.

Les comptes au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un Mandataire

Référence de publication: 2013086860/12.

(130107104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Prize Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 39.189,50.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 150.481.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013086861/12.

(130107103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pucc Investments S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 155.316.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation de la société Pucc Investments S.C.A. décidée par acte du notaire Maître Edouard Delosch en date du 23 mai 2013, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 1^{er} juillet 2013.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société, au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg

Value Partners S.A., liquidateur de la société, sera en charge de régler les sommes et valeurs non distribuées lors de la clôture de la liquidation selon les modalités définies par l'assemblée générale du 1^{er} juillet 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2013086867/16.

(130108090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Prize Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 38.989,50.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 150.482.

Le bilan au 30 septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013086862/12.

(130107102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Partners Group Direct Investments 2012 (EUR) S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.663.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juin 2013

PricewaterhouseCoopers est réélu comme réviseur d'entreprises pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2014.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour PARTNERS GROUP DIRECT INVESTMENTS 2012 (EUR) S.C.A., SICAR

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2013086838/14.

(130106432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Palladium Energy Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.884.

Les comptes annuels pour la période du 16 décembre 2008 (date de constitution) au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013086868/13.

(130107527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Lux Germes Compléments Vitalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

R.C.S. Luxembourg B 178.272.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-huit juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Jean-James NATTIER, indépendant, né à Aubagne (France) le 25 juillet 1965
demeurant à L-223 0 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg

2.- Monsieur Jacques-Joseph LEJEUNE, commerçant, né à Basse-Bodeux le 04 novembre 1955

demeurant à B-4983 Basse-Bodeux, 42, rue de Huy

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

Lux Germes Compléments Vitalité S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la vente de compléments alimentaires en gros, la vente au détail de compléments alimentaires sur foires et salons, la vente de compléments alimentaires en ligne.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-), représenté par CENT (100) Parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-QUATRE EUROS (€ 124,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Jean-James NATTIER, prénommé, CINQUANTE Parts sociales	50
2.- Monsieur Jacques-Joseph LEJEUNE, prénommé, CINQUANTE Parts sociales	50
TOTAL: CENT Parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 12.400,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, présents ou représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société: Monsieur Jean-James NATTIER, prénommé,

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Monsieur Jacques-Joseph LEJEUNE, prénommé

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérants.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-2230 Luxembourg, 23, rue du Fort Neipperg.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Nattier, Lejeune, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 juin 2013. Relation: EAC/2013/7978. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013086695/74.

(130107383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Finite Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 178.311.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the nineteenth of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

THERE APPEARED:

Berkeley Hanover Ltd, with registered office at Dayrells Road Business Center, Dayrells Road Christ Church, Barbados, Company number 36732,

here represented by Me Jonathan BURGER, avocat à la Cour, with professional address at 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which is hereby incorporated:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 and 11.2 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate Object. The object of the Company is to render advisory and assistance services related to the management and administration of investment funds, or any other type of structure of investment, located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The object of the Company is also the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

In a general fashion the Company may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may act as general partner ("associé gérant commandité") of other companies or investment funds.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Finite Management Sarl".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager ("gérant") or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers ("gérants").

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid up share capital

The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by 100 (one hundred) shares. Each Share has a nominal value of one hundred twenty-five Euros (EUR 125.-), each being fully subscribed and entirely paid up.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company ('société unipersonnelle') in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of shares in existence.

6.4 - Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of shares

In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed.

Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) ("gérants") need not to be shareholder(s).

If several managers ("gérants") have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) ("gérant(s)") is/are appointed by the general meeting of shareholders and may be revoked ad nutum by the same.

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager ("gérant") or, in case of plurality of managers ("gérants"), of the board of managers ("gérants").

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of Article 7.3 §2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager ("gérant"), and, in case of plurality of managers ("gérants"), by the joint signature of two managers ("gérants").

The manager ("gérant"), or in case of plurality of managers ("gérants"), the board of managers ("gérants") may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers ("gérants"), the board of managers ("gérants") will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers ("gérants") may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager ("gérant") and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers ("gérants") and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers ("gérants") shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager ("gérant").

The board of managers ("gérants") can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers ("gérants") is present or represented at the meeting of the board of managers ("gérants").

Resolutions in writing approved and signed by all managers ("gérants") shall have the same effect as resolutions passed at the managers' ("gérants") meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

Any and all managers ("gérants") may participate in any meeting of the board of managers ("gérants") by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers ("gérants") taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) ("gérant(s)") assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. General shareholders' meeting. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 9. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the third Friday of the month June, at 10 am. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers ("gérants"), exceptional circumstances so require.

Art. 10. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.

11.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on 1st January and ends on 31 December.

11.2 - Annual accounts

Each year, the manager ("gérant"), or in case of plurality of managers ("gérants"), the board of managers ("gérants") prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with Article 200 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 14. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription

The Articles of the Company thus having been established, the 100 (one hundred) shares have been subscribed by the sole shareholder, Berkeley Hanover Ltd, predesignated and represented as said before, and paid up entirely by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Estimate of Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately nine hundred Euros (EUR 900.-).

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. Are appointed as managers ("gérants") of the Company for an undetermined duration:

a) Mr. Jeffrey LIPTON, Director, born at Toronto, Canada, residing at the Briers, Maxwell Hill; Christ Church; Barbados.

b) Mr. Andrew PEAT, Director, born at Bexleyheat (England), residing at Graeterhof 6071 ND Swalmen, Netherlands.

2. The registered office of the Company shall be established at 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing between parties.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf juin.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Berkeley Hanover Ltd, ayant son siège social à Dayrells Road Business Center, Dayrells Road Christ Church, Barbados, Company number 36732;

ici représenté par Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, 8 et 11.2, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet de rendre des services de conseil et d'assistance relatifs à la gestion et l'administration de fonds d'investissements, ou tout autre forme de structure d'investissement, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert

par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, sans offre publique, qui pourront être convertibles et à l'émission de reconnaissances de dettes.

D'une façon générale, la Société peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société peut agir en qualité d'associé gérant commandité de sociétés ou de fonds d'investissement.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Finite Management Sarl".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, par une décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq Euros (EUR 125,-) chacune, toutes les parts étant entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'Article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les Articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui devront être établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'Article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'Article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux Articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'Article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement de parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des actionnaires conformément à l'Article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) ne doit/doivent pas être associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés et est/sont révocable(s) ad nutum.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et pouvoir de signature

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes de l'Article 7.3 §2 ci-dessous.

La Société peut être engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire qui ne doit pas être gérant et qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants, produiront effet au même titre que les résolutions prises aux réunions du conseil de gérance. Cette approbation peut se trouver sur un document ou sur plusieurs documents séparés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à cette réunion.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur fonction, aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale annuelle des associés doit être tenue, conformément à l'Article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le troisième vendredi du mois de juin, à 10 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 10. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'Article 200 de la Loi, qui ne doit/doivent pas être associé. S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**11.1 - L'exercice social**

L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

11.2 - Les comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire incluant une indication sur les valeurs des actifs et des passifs de la

Société ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'Article 200 de la Loi.

Art. 12. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à/aux associé(s) en proportion de sa/leur participation dans le capital de la Société.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 14. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, référence est faite aux dispositions de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites par l'associé unique, Berkeley Hanover Ltd, préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et libérées intégralement moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Jeffrey LIPTON, Directeur, né à Toronto, Canada, demeurant à the Briers, Maxwell Hill; Christ Church; Barbados.

b) Monsieur Andrew PEAT, Directeur, né à Bexleyheat (Royaume Uni), demeurant à Graeterhof 6071 ND Swalmen, Pays-Bas.

2. Le siège social de la Société est établi au 2, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. BURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2013. LAC/2013/28343. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087552/374.

(130108684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.469.

In the year two thousand and thirteen, on the fourteenth day of June;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) having its registered office at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under the number B 94469 (the Company), incorporated on 3 July 2003 pursuant to a notarial deed recorded by Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, on 3 July 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 812 dated 5 August 2003, such deed has been amended in several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 2 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 770 dated 13 April 2010.

The Meeting is opened at 5 p.m. CET with Gabriel de la Bourdonnaye, lawyer, residing in Luxembourg as chairman (the Chairman). The Chairman appoints Marine Baillet, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Cyrielle Thel, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman requests the notary to record that:

I. the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the proxyholder who represents the shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the proxies will remain attached to these minutes;

II. it appears from the attendance list that 6,699 ordinary shares with a par value of EUR 10 (ten Euros), representing 99.98 % of the share capital of the Company of EUR 67,000 (sixty-seven thousand Euros) are present or duly represented at the Meeting. The shareholders represented confirm that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting. The Meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda, set out below;

III. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Decision, as per the resolutions of the Company's shareholders taken on 29 May 2013, to dissolve the Company and to put the Company into voluntarily liquidation (liquidation volontaire);
2. Approval of the pro forma accounts covering the period starting on 30 June 2012 and ending 14 June 2013;
3. Decision to give discharge (quitus) to the directors for the execution of their mandate and duties;
4. Decision to appoint a liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company by granting to the Liquidator all the powers provided by the articles 144 et seq. of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and in particular the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate his powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities; and
6. Decision to instruct the Liquidator to execute at the best of his abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

After deliberation, the Meeting passed, by a unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves, as per the resolutions of the Company's shareholders taken on 29 May 2013 at the occasion of the annual general meeting of the Company, to dissolve the Company as a result of the losses suffered by the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Meeting resolves to approve the pro forma accounts covering the period starting on 30 June 2012 and ending 14 June 2013 substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Third resolution

The Meeting resolves to give discharge (quitus) to the directors of the Company for the execution of their mandate and duties from the date of their appointments up to the date of this meeting.

Fourth resolution

The Meeting resolves to appoint Mr Patrice Gallasin, Managing Director of One Luxembourg, professionally residing at 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, as liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator).

The Liquidator has the widest powers to do everything, which is required for the liquidation of the Company and the disposal of the assets of the Company under its sole signature.

Fifth resolution

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the Law.

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific operations or tasks to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Meeting resolves to instruct the Liquidator to realise at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.

There being no further business on the agenda of the Meeting, the Chairman adjourns the Meeting at 5.30 pm CET.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons signed together with Us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le quatorzième jour du mois de juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Se tient une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme Galaxy Management Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 94469 (la Société) constituée le 3 juillet 2003 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 en date du 5 août 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 770 en date du 13 avril 2010.

La séance est ouverte à 17 heures sous la présidence de Gabriel de la Bourdonnaye, Avocat, résident à Luxembourg (le Président) qui désigne comme secrétaire Marine Baillet, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Cyrielle Thel, résidant à Luxembourg comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ressortent d'une liste de présence qui restera annexée au présent acte (pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement), sera signée par les mandataires des actionnaires et les membres du Bureau.

II. il résulte de cette liste de présence que 6.699 actions ordinaires ayant une valeur de 10 euros (dix euros) par part, représentant 99.98 % du capital social souscrit de la Société qui est de 67.000 EUR (soixante-sept mille euros), sont présentes ou représentées à l'Assemblée. L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour, indiqués ci-dessous;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. décision de dissoudre et liquider volontairement la Société;
2. décision d'approuver les comptes pro forma couvrant la période du 30 juin 2012 au 14 juin 2013;
3. décision d'accorder la décharge (quitus) aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions;
4. décision de nommer d'un liquidateur en relation avec la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);
5. détermination des pouvoirs à conférer au Liquidateur et de la procédure de liquidation en accordant au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), et en particulier le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations et tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales; et
6. décision d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société. Après délibération, l'Assemblée a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre, comme indiqué lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant eu lieu le 29 mai 2013, et de liquider volontairement la Société suite aux pertes subies par la Société.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les comptes pro forma couvrant la période du 30 juin 2012 au 14 juin 2013 dans la forme annexée aux présentes à l'Annexe 1.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accorder la décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats et fonctions depuis leur nomination jusqu'à la présente assemblée.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Patrice Gallasin, directeur de One Luxembourg, résidant professionnellement au 70, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur), en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir sous sa seule signature tout acte nécessaire pour la liquidation de la Société et la réalisation de son actif.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la Loi.

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et d'exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser les acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société, à sa seule discrétion, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'instruire le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la Société, et de payer toutes les dettes de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte notarié est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. Sur la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé ensemble avec le notaire le présent acte

Signé: G. de la Bourdonnaye, M. Baillet, C. Thel, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juin 2013. LAC/2013/27865. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087604/156.

(130108878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Gaillon Blocker S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.032.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of the month of June.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of Gaillon Blocker S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 140.032, having its registered office at 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, incorporated on 25 June 2008 by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number C-1861 of 29 July 2008. The articles of association of the Company (the "Articles") were amended by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg of 9 July 2008, published in the Mémorial, number C-2104 of 29 August 2008.

The Meeting was presided by Me Patrick Santer, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Me Elsa Idir, master at laws, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

1. The shareholders represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list, as well as the proxies, will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

2. It appears from the said attendance list that all the shareholders holding all the five hundred (500) shares in issue were represented at the present meeting. All shareholders represented declared having had sufficient prior knowledge of the agenda of the meeting and waived their rights to any prior convening notice so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Approval of the annual accounts for the financial year ended on 31 December 2012 and allocation of result;
2. Approval of the interim accounts for the period from 1 January 2013 to 7 June 2013;
3. Discharge of the members of the board of managers of the Company for (i) the financial year ended 31 December 2012 and (ii) the period from 1 January 2013 to the day of liquidation of the Company;
4. Approval of the dissolution and liquidation of the Company, the appointment of a liquidator and determination of the powers of the liquidator.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were passed unanimously.

First resolution

The meeting noted the accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2012 (the "2012 Accounts") which report a net loss of twenty-one thousand five hundred sixty-six euros and fifty-four cents (EUR 21,566.54).

The meeting resolved to approve the 2012 Accounts together with all their appendices and notes.

The meeting further resolved to carry forward the net loss for the financial year ended on 31 December 2012 amounting to twenty-one thousand five hundred sixty-six euros and fifty-four cents (EUR 21,566.54).

Second resolution

The meeting noted the interim accounts of the Company for the period from 1 January 2013 to 7 June 2013 (the "Interim Accounts").

The meeting resolved to approve the Interim Accounts.

Third resolution

The meeting further decided and resolved to discharge the members of the board of managers of the Company which have been in office during (i) the financial year ended on 31 December 2012 and (ii) the period from January 1, 2013 to the present day in respect of the performance of their duties for such periods.

Fourth resolution

The meeting resolved to dissolve and to put the Company into liquidation.

The meeting resolved to appoint as liquidator Audit & Consulting Services S.à r.l., with registered office in L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 151.342.

The fullest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies (as amended), are granted to the liquidator by the meeting. The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the meeting if such authorisation is required by law.

The meeting resolved to dispense the liquidator from drawing up an inventory and it may refer to the books of the Company. The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds. The liquidator may bind the Company under its sole signature.

There being no further item on the agenda the Meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the persons hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day before mentioned.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Gaillon Blocker S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.032 et constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 25 juin 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro C-1861 du 29 juillet 2008. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 9 juillet 2008, publié au Mémorial, numéro C-2104 du 29 août 2008.

L'assemblée a été présidée par Maître Patrick Santer, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Maître Elsa Idir, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg a été désignée secrétaire et scrutateur.

Le bureau ayant été constitué, le président déclare et demande au notaire d'acter que:

1. Les associés représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence, ainsi que les procurations, seront annexées au présent acte pour être soumise avec lui à l'enregistrement.

2. Il résulte de ladite liste de présence que tous les associés et toutes les cinq cents (500) parts sociales émises sont représentés à la présente assemblée. Tous les associés représentés ont déclaré avoir eu une connaissance préalable suffisante de l'ordre du jour de l'assemblée et ont renoncé à leurs droits à une convocation préalable de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous:

1. Approbation des comptes annuels pour l'année s'étant terminée le 31 décembre 2012 et allocation du résultat;

2. Approbation des comptes intermédiaires pour la période du 1^{er} janvier 2013 au 7 juin 2013;

3. Décharge des membres du conseil de gérance de la Société pour (i) l'année comptable s'étant terminée le 31 décembre 2012 et (ii) la période du 1 janvier 2013 au jour de la mise en liquidation de la Société;

4. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société, nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

Après approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été passées par décisions unanimes:

Première résolution

L'assemblée a pris connaissance des comptes de la Société pour l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012 (les «Comptes 2012») qui rapportent une perte nette de vingt-et-un mille cinq cent soixante-six euros et cinquante-quatre centimes (21.556,54 EUR).

L'assemblée a décidé d'approuver les Comptes 2012 avec ensemble leurs annexes et notes.

L'assemblée a en outre décidé de reporter la perte nette pour l'année se terminant le 31 décembre 2012 d'un montant de vingt-et-un mille cinq cent soixante-six euros et cinquante-quatre centimes (21.556,54 EUR) à l'année subséquente.

Deuxième résolution

L'assemblée a pris connaissance des comptes intermédiaires de la Société pour la période comptable du 1^{er} janvier 2013 au 7 juin 2013 (les «Comptes Intérimaires»).

L'assemblée a décidé d'approuver les Comptes Intérimaires.

Troisième résolution

L'assemblée a en outre décidé et résolu de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société qui étaient en fonction pendant (i) l'année comptable se terminant le 31 décembre 2012 et (ii) la période allant du 1^{er} janvier 2013 au jour d'aujourd'hui pour la performance de leurs obligations pendant lesdites périodes.

Quatrième résolution

L'assemblée a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

L'assemblée a décidé de nommer en tant que liquidateur Audit & Consulting Services S.à r.l., ayant son siège social au L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.342.

L'assemblée a décidé de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle qu'amendée). L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à son autorisation dans le cas où celle-ci est requise.

L'assemblée a décidé de dispenser le liquidateur de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine. Le liquidateur pourra engager la Société sous sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes personnes comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. SANTER, E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2013. Relation: DIE/2013/7530. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087603/137.

(130108679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

G-Lab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 178.295.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. GWA SIM S.p.A., a joint stock company (Società per Azioni) incorporated and existing under Italian law, with registered office at via XXIV Maggio 43, cap 00187 Rome (Italy), registered with the Register of Rome (Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Roma), under number RM-1156061,

duly represented by one of its directors Mr Tito STADERINI; and

2. Mr Pier Luigi TOMASSI, financial consultant, born on February 22, 1949 in Rome (Italy), having his private address at 55, rue Wiltheim, L-6962 Senningen (Grand-Duchy of Luxembourg).

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association (hereafter the "Articles") of a "société anonyme":

Art. 1. Corporate form - Name. There is hereby established a company (hereafter the "Company") in the form of a société anonyme under the name of "G-LAB S.A..".

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. Corporate object. The object of the Company is developing, licensing and maintenance of software applications for risk management, compliance and reporting to financial professionals and companies. Those services will be mainly rendered to the founder company GWA SIM S.p.A..

The Company may also supply risk management and compliance services.

The Company may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and the development of its object.

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or, in case of a plurality of shareholders, by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

It may be transferred to any other address within the municipality of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolutions of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares - Shares certificates. The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by thirty-one thousand (31,000) shares of one euro (EUR 1) each, fully paid up.

The shares may be created as registered or bearer shares at the option of the shareholders.

The Company shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholders. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Company, duly endorsed to the transferee.

The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The Company may proceed to the repurchase of its own shares in compliance with legal requirements.

Art. 6. Board of directors. In case the Company has only one shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a board of directors consisting of either one director (the "sole director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three directors.

In case of a plurality of shareholders, the Company is managed by a board of directors composed of at least three members.

The directors do not need to be shareholder of the Company.

The directors are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

If the board of directors consists only of one member, this member will perform all functions of the board of directors.

Art. 7. Procedures of meeting of the board. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors, but in his absence the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The board of directors can deliberate or act validly if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Company has any adverse personal interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider or vote on such

transaction and such director's interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.

However, when the board of directors is composed of one director, the minute of the meeting shall only mention the transaction between the Company and the director having an interest opposed to that of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions taken during a board of directors' meeting.

Art. 8. Powers of the board. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object. All powers not expressly reserved by law or by the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs to one or more directors, who shall be called managing directors.

Art. 9. Binding signature. In all circumstances, the Company will be bound by the signature of the sole director or in case of plurality of directors by the joint signatures of two directors or by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or sole signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 10. Meetings of shareholders - General. If there is only one shareholder, that sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decision in writing.

In case of a plurality of shareholders, the general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. Annual general meeting of shareholders. The annual general meeting of shareholders shall be held within the municipality of the company's registered office at the place specified in the convening notice on the last Friday of June at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day.

Art. 12. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 13. Accounting year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first day of December.

Art. 14. Distribution of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

The board of directors may decide to pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 16. Reference to the law. All matters not governed by these Articles are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provision

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2013.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2014.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the whole capital:

Subscriber	Number of shares	Share capital in EUR	%
GWA SIM S.p.A.	12,400	EUR 12,400	40%
Mr. Pier Luigi TOMASSI	18,600	EUR 18,600	60%
Total:	31,000	EUR 31,000	100%

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th, 1915 on commercial companies have been observed.

Declaration

The notary drew the attention of the appearing parties on the fact that the company will eventually have to obtain an administrative authorisation to make the commercial activity as indicated in article 3 of the statutes, which appearing party recognize expressly.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remuneration or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Extraordinary general meeting

The abovenamed party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three and the number auditor at one.
2. Has been appointed director:

- Mr Pier Luigi TOMASSI, financial consultant, born on February 22nd, 1949 in Rome (Italy), having his private address at 55, rue Wiltheim, L-6962 Senningen (Grand-Duchy of Luxembourg);

- Mr Maurizio SELLA, entrepreneur, born on June 28th, 1963 in Rome (Italy), having his private address at via Monte Rosa 61, Milano (Italy); and

- Mr Thierry ANDRÉ, private employee, born on July 14th, 1974 in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), having his professional address at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

3. Has been appointed statutory auditor:

FIDEURO, a joint stock company (Société Anonyme), duly incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered address at 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen, and registered with the Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 151.304, is appointed as statutory auditor of the Company.

4. Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in 2018.

5. The registered office of the Company is established at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The undersigned notary who knows English states that on request of the person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version; in case of discrepancies between the English and the French text, only the English version will be binding amongst parties.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, the same signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. GWA SIM S.p.A., une société anonyme italienne (Società per Azioni) dûment constituée et existante, ayant son siège social à via XXIV Maggio 43, cap 00187 Rome (Italie), enregistrée auprès du Registre de Commerce de Rome (Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Roma), sous le numéro RM-1156061,

dûment représenté par un de ses gérants Monsieur Tito STADERINI; et

2. Monsieur Pier Luigi TOMASSI, consultant financier, né le 22 février, 1949 à Rome (Italie), résidant au 55, rue Wiltheim, L-6962 Senningen (Grand-Duché de Luxembourg).

Lequels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts (ci-après «les Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Formes sociale - Dénomination. Il est formé une société anonyme (ci-après «la Société») sous la dénomination de «G-LAB S.A.».

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société et le développement, l'octroi de licence et la maintenance de logiciel de management des risques, compliance et rapport pour des sociétés et professionnels du secteur financier. Ces services sont principalement prestés au profit de l'associé de la société GWA SIM S.p.A..

La Société pourra également rendre des services de suivi des risques et compliance.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire unique ou, dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Au cas des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

De telles mesures temporaires ne changent en rien la nationalité de la Société.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5 Capital - Actions - Certificats d'action. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR), divisé en trente et une mille (31.000) actions toutes ayant une valeur nominale de un euro (1.- EUR), entièrement libérées.

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires, sous les conditions prévues par la loi.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Conseil d'administration. Si la Société n'a qu'un actionnaire ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire, la Société sera administrée par un conseil d'administration consistant soit en un administrateur («l'administrateur unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois administrateurs.

En cas d'une pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs ne doivent pas être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années. Ils peuvent être révoqués en tout temps révocables par l'assemblée générale des actionnaires.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs rémunérations sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Si le conseil d'administration ne comporte qu'un seul membre, celui-ci exercera toutes les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Art. 7. Modalités de réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration choisit un président parmi ses membres.

Le président préside toutes les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, le conseil d'administration pourra nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces réunions du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.

Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

Dans le cas où un administrateur de la Société a un intérêt personnel opposé dans une opération à celui de la Société, cet administrateur devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle opération, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.

Cependant quand le conseil d'administration n'est composé que d'un administrateur, le procès verbal de la réunion du conseil d'administration mentionnera uniquement l'opération qui a lieu entre la Société et l'administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un ou plusieurs membres du conseil d'administration, qui seront appelé administrateurs-délégués.

Art. 9. Signature. En toutes circonstances, la Société est engagée par la signature de l'administrateur unique ou, en cas d'une pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 10. Assemblées des actionnaires. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents Statuts.

Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.

Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.

Art. 11. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue dans la commune du siège social de la Société au lieu indiqué dans la convocation le dernier vendredi du mois de juin à 10.00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant.

Art. 12. Commissaires aux comptes. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Art. 13. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier du mois de janvier et se termine le trente et un du mois de décembre.

Art. 14. Distribution des profits. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux actionnaires en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués sur décision du conseil d'administration, sous réserve des conditions prévues par la loi.

Art. 15. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Référence à la loi. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Disposition transitoire

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2014.

Souscription

Les Statuts ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre d'actions	Capital social en EUR	%
GWA SIM S.p.A.	12.400	EUR 12.400	40%
Monsieur Pier Luigi TOMASSI	18.600	EUR 18.600	60%
Total:	31.000	EUR 31.000	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société devra éventuellement obtenir une autorisation administrative à faire le commerce par rapport à l'objet tel que libellé à l'article 3 des statuts, ce que le comparant reconnaît expressément.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires est fixé à un.
2. Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Pier Luigi TOMASSI, consultant financier, né le 22 février 1949 à Rome (Italie), résidant au 55, rue Wiltheim, L-6962 Senningen (Grand-duché de Luxembourg);

- Monsieur Maurizio SELLA, entrepreneur, né le 28 juin 1961 à Rome (Italie), résidant à via Monte Rosa 61, Milan (Italie); et

- Monsieur Thierry ANDRÉ, employé privé, né le 14 juillet 1974 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant son adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

3. Est nommé commissaire aux comptes:

FIDEURO, une société anonyme Luxembourgeoise, ayant son siège social établi au 283, route d'Arlon, L-8011 Strassen et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.304, est nommée en tant que Commissaire aux Comptes de la Société.

4. Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018.

5. Le siège social de la société est fixé au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Staderini, P. L. Tomassi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2013. LAC/2013/28702. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087601/365.

(130108212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Geodiffusion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 178.300.

STATUTS

L'an deux mille treize, le onzième jour de juin.

Pardevant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

EXCELIANCE S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 83.412, représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

Art. 2. Dénomination. La Société prend comme dénomination «Geodiffusion S.A.».

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet toutes activités de consultance, d'étude, de gestion et de contrôle dans le domaine du géomarketing.

La Société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra prêter des services administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

La Société a aussi pour objet d'employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille de droit de propriété intellectuelle se composant de toute origine, de tous brevets, marques, sources informatiques, dessins, modèle....

La Société a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location, la cession de tous biens immobiliers, nus ou meublés, situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

De façon générale, la Société pourra faire toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou favoriser la réalisation.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la même commune par une décision du Conseil d'Administration ou de l'administrateur unique et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision du Conseil d'Administration.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Actions. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Forme des actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

Art. 10. Composition du Conseil d'Administration. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

Art. 12. Représentation. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit si le Conseil d'Administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué pour ce qui concerne la gestion journalière.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 13. Acompte sur dividende. Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Art. 15. Rémunération et Débours. Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 17. Responsabilité des administrateur(s). Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 18. Commissaire(s) aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 19. Actionnaire(s). Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 20. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 10 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 21. Assemblées générales. Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 23. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Art. 24. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 25. Affectation des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 27. Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Dispositions transitoires

(1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

(2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire intégralement les mille (1000) actions comme suit:

EXCELIANCE S.A., pré-qualifiée, mille actions	1.000
Total des actions: mille actions	1.000

Les actions ont été entièrement libérées par l'actionnaire unique par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

La partie comparante pré-qualifiée, représentée comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2. A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

- Monsieur Jean-Marie DEMEURE, conseiller économique, né le 6 mars 1945 à Pontarlier (France), demeurant à L-8080 Bertrange, 99, route de Longwy.

3. La durée du mandat de l'administrateur unique prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

4. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

- LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1651 Luxembourg, 15-17, avenue Guillaume, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 83.527.

5. La durée du mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2018.

6. L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BEGGIATO, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 13 juin 2013. Relation: DIE/2013/7533. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 02 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087607/249.

(130108465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

CHANTELOUP HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 24.636.

L'an deux mille treize, le vingt et un juin.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de gestion de patrimoine familial CHANTELOUP HOLDING Spf S.A., constituée conformément à la loi luxembourgeoise, établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 24.636, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, notaire alors de résidence à Junglinster, en date du 30 juin 1986, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 284 le 9 octobre 1986 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Martine SCHEAFFER, de résidence à Luxembourg en date du 5 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés, numéro 2508 du 19 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Emmanuelle FRATTER, juriste, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur, Le président désigne comme secrétaire Marilyn KRECKÉ, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

L'assemblée choisit comme scrutateur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse, Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, une fois signées «ne varietur» par les comparants, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrée avec l'acte.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide la dissolution immédiate de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur la société CODELUX S.A., établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 74.166, dûment représentée par son administrateur-délégué actuellement en fonctions, Monsieur Thierry KOHNEN.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de conférer au liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 (la «loi»).

L'Assemblée décide que le liquidateur peut accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans autorisation spéciale de l'assemblée même au cas où elle est normalement requise par la loi.

L'Assemblée décide que le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires(s) une partie ou la totalité de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés à mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et à la mandataire des comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms usuels, états et demeures, celle-ci a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: E. Fratter, M. Krecké, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 juin 2013. Relation: LAC/2013/28914. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087382/67.

(130107865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Easywebtrading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Zone Industrielle Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 171.553.

L'an deux mille treize, le dix juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Olivier DENIS, gérant de sociétés, né à Verviers (B) le 02 juin 1970, demeurant à B-4800 Verviers, 14, rue Renier, (B),

2.- Monsieur Christophe DELAUDE, gérant de sociétés, né à Heusy (B) le 19 juin 1969, demeurant à B-4802 Heusy, 35, rue Guillaume Lekeu (B),

3.- Monsieur Fabrice GOFFIN, employé privé, né à Rocourt (B) le 15 janvier 1971, demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 26, rue du Tram, (B),

tous trois (3) ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu de trois (3) procurations lui délivrées, lesquelles après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes

Lesquels comparants ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Easywebtrading S.à r.l.", avec siège social à L-5752 Frisange, 8, route de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 171.553, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2562 du 16 octobre 2012. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, la résolution suivante:

Unique résolution

L'assemblée décide de transférer l'adresse du siège social vers L-8821 Koetschette, Zone industrielle Riesenhaff, n° 10, et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article quatre des statuts comme suit:

" Art. 4. (premier alinéa).

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Rambrouch."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 800,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 juin 2013. Relation GRE/2013/2387. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087477/45.

(130108408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Naya Web Agency S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 9, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 178.260.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le treize juin.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg

Ont comparu:

1. Madame Mina NESHVAD, promoteur, née le 17 avril 1980 à Téhéran (Iran), demeurant à L-1319 Luxembourg, 9 rue Cents, et

2. Monsieur Thierry NICOLA, informaticien, né le 30 décembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-1319 Luxembourg, 9 rue Cents,

ici représenté par Madame Mina NESHVAD, préqualifiée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte.

Lesquels comparants, présents ou représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet: sites internet commerciaux, prestations de services et de consultance en matière informatique, développement de logiciels, d'applications mobiles, sites et service internet; et toute autre activité se rapportant à leur commercialisation et à leur exploitation.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de NAYA WEB AGENCY S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.500,- EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 EUR (cent vingt-cinq euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 13. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 17. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 18. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 19. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Madame Mina Neshvad, préqualifiée, quatre-vingts parts sociales	80
2) Monsieur Thierry Nicola, préqualifié, vingt parts sociales	20
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1319 Luxembourg, 9, rue Cents.
2. Madame Mina Neshvad, préqualifiée, est nommée gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
3. La société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant unique.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Neshvad, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juin 2013. Relation: LAC/2013/27471. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 27 juin 2013.

Référence de publication: 2013086802/109.

(130106652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

JEC Immolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 178.273.

—
STATUTS

L'an deux mille treize.

Le dix-neuf juin.

Par devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, directeur de société, né à Thann (France), le 27 février 1965, demeurant à L-4243 Esch/Alzette, 16A, rue Jean Pierre Michels,

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de:

JEC IMMOLUX S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à Foetz.

Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières ou mobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000,-), représenté par MILLE (1000) ACTIONS d'une valeur nominale de QUATRE CENT EUROS (400,- €), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs ou en cas d'administrateur unique par la signature individuelle de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier vendredi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2013.
- La première assemblée ordinaire des actionnaires se tiendra le premier vendredi du mois de juin 2014.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé, MILLE ACTIONS	1000
TOTAL: MILLE ACTIONS	1000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de QUATRE CENT MILLE EUROS (€ 400.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

95899

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE NEUF CENTS EUROS (€ 1.900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'actionnaire unique, se considérant comme réuni en assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un.
Est nommé administrateur:
Monsieur Jean Christophe PONSSON, prénommé.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.
Est nommé commissaire aux comptes:
La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin des Artisans.
L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, faite qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous Notaire le présent acte.
Signé: Ponsson, Kessler.
Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 juin 2013. Relation: EAC/2013/8054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.
Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013086651/112.

(130107370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Freemont S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: USD 550.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.656.

—
L'an deux mille treize, le onze juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

APF HOLDING S.A. - SPF, société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172 602,

ici représentée par Mme Nathalie HABAY, senior corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société anonyme FREEMONT S.A. - SPF (la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, R.C.S. Luxembourg section B numéro 33.656, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 383 du 17 octobre 1990. Les statuts ont été modifiés à

plusieurs reprises, et pour la dernière fois, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 décembre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1042 du 18 mai 2011.

- Que le capital social est fixé à cinq cent cinquante mille US Dollars (550.000,- USD) représenté par cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de cent US Dollars (100,- USD) chacune.

- Que la comparante est la seule et unique actionnaire de ladite Société et qu'elle s'est réunie en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes sur base de l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision subséquente de la mettre en liquidation.
2. Acceptation de la démission des membres du Conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
4. Autorisation à donner au Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, tous actes qui seront dans l'intérêt de la Société, en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915.
5. Sous réserve de l'approbation des points 1 et 3, décision que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels.
6. Nomination d'un commissaire-vérificateur à la liquidation.
7. Divers.

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte les démissions des administrateurs et du commissaire aux comptes et leur confère, pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée générale désigne comme liquidateur:

SG Services S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78.306.

Quatrième résolution

L'assemblée générale autorise le Liquidateur à exécuter, à côté de la liquidation, les actes qui sont dans l'intérêt de la Société en conformité avec l'article 2 des statuts et l'article 145 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que le Liquidateur sera rémunéré aux dépens de la Société sur base des honoraires usuels et normes habituelles pour ses services professionnels et le remboursement des dépenses encourues.

Sixième résolution

L'assemblée désigne comme commissaire-vérificateur à la liquidation:

AbaCab S.à r.l., société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 50.797.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.050,- EUR.

Le capital social a été évalué à 415.970,- EUR

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Nathalie HABAY, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2013. Relation GRE/2013/2410. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 2 juillet 2013.

Référence de publication: 2013087599/73.

(130108499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

L'an deux mille treize, le vingt juin

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de «LUXEMBOURG FUND SERVICES», société anonyme, ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 159693, constituée suivant un acte reçu par le notaire Jean-Joseph WAGNER de résidence à Sanem, en date du 17 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 591 du 30 mars 2011, (ci-après la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Jean-Joseph WAGNER, en date du 14 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2696 du 5 novembre 2012.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de Monsieur Massimo LONGONI, entrepreneur, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Valérie WESQUY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui est également désignée par l'assemblée comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Décision d'augmenter le capital social à concurrence de quatre vingt dix mille euros (EUR 90'000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent dix mille euros (EUR 410'000.-) à cinq cent mille euros (EUR 500'000.-) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

2. Renonciation de certains actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription des actions nouvelles à émettre par Monsieur Massimo Longoni, demeurant 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg, Maître Alex Schmitt, demeurant professionnellement 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et Messieurs Riccardo Moraldi et Michele Canepa demeurant professionnellement 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg et libération aux moyens de versement en numéraire.

4. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la prédite augmentation de capital et lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE (500.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

5. Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées «ne varietur» par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette Assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre vingt dix mille euros (EUR 90'000.-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent dix mille euros (EUR 410'000.-) à cinq cent mille euros (EUR 500'000.-) par la création et l'émission de neuf cents (900) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Après que les actionnaires actuels aient déclaré renoncer totalement ou partiellement à leur droit de souscription préférentiel, l'Assemblée générale déclare admettre:

- Monsieur Massimo LONGONI, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L-2526 Luxembourg,
- Maître Alex SCHMITT, demeurant professionnellement au 22-24 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

- Monsieur Riccardo MORALDI, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg
 - et Monsieur Michele CANEPA, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,
- à la souscription des neuf cents (900) actions nouvelles comme mieux détaillé ci-après.

Souscription et Libération

De l'accord de tous les actionnaires présents ou représentés, les neuf cents (900) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même comme suit:

- Monsieur Massimo Longoni, prénommé, trois cents actions	300
- Maître Alex Schmitt, prénommé, trois cents actions	300
- Monsieur Riccardo Moraldi, prénommé, cent cinquante actions	150
- Monsieur Michele Canepa, prénommé, cent cinquante actions	150
Total: neuf cent actions	900

Monsieur Massimo LONGONI prénommé, personnellement présent aux présentes et les autres souscripteurs représentés aux présentes par Madame Valérie WESQUY prénommée, lesquels déclarent en outre avoir libéré lesdites actions nouvelles par apport en espèces à concurrence d'un montant total de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000).

Il résulte d'une attestation bancaire que la somme de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (EUR 90'000.-) est dorénavant à la libre disposition de la Société comme ceci est certifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue.

Par conséquent, l'article 5, alinéa premier des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE (500.000.- EUR) représenté par CINQ MILLE (5'000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à environ EUR 1.400.-.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date que dessus.

Lecture faite aux comparants, membres du bureau, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 juin 2013. Relation: RED/2013/1022. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 28 juin 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013086716/90.

(130106852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Fiduseve S.A., Société Anonyme, (anc. Fiduciaire Seve S.A.).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.421.

L'an deux mille treize, le quatorze juin.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUCIAIRE SEVE S.A., R.C.S. Luxembourg numéro B 82.421, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 29 mai 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1164 du 14 décembre 2001. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 7 janvier 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 565 du 6 mars 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc LEGRAND, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Ann LAUWERS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Raphaël MAILHEBIAU, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la société en FIDUSEVE S.A. et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en FIDUSEVE S.A. et de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIDUSEVE S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

signé: M. LEGRAND, A. LAUWERS, J.-R. MAILHEBIAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2013. Relation: LAC/2013/28661. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Référence de publication: 2013087578/51.

(130107621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2013.

Starlift S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 87.076.

EXTRAIT

Ont été prises par assemblée générale ordinaire en date du 28 juin 2013 les résolutions suivantes:

- Est acceptée la démission de Monsieur Prost-Gargoz de son mandat d'administrateur de la société avec effet au 15 avril 2013.

- Est nommé Monsieur Emmanuel Mougeolle, né à Epinal le 3 juillet 1977, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll - L-1882 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la société, avec effet au 24 mai 2013, reprenant dès lors le mandat en cours de Monsieur Prost-Gargoz, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2013.

Pour Starlift S.A.

Référence de publication: 2013087000/17.

(130106834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

AF Interactive S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.998.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 29 novembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- AF INTERACTIVE SARL (RCS: B 105998)

Ce même jugement a nommé comme juge commissaire Madame Carole BESCH, et a désigné comme liquidateur Me Pierre BRASSEUR, avocat à la Cour, demeurant à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait conforme

Me Pierre BRASSEUR

Le liquidateur

Référence de publication: 2013087114/18.

(130107584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Quaesta Capital Umbrella SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 138.552.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2013

En date du 19 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 31 mai 2013, de Monsieur Christian Graf von Strachwitz en qualité d'Administrateur,

- de renouveler les mandats de Monsieur Richard Neal Basire Goddard, de Monsieur Thomas Suter, de Monsieur Harald Hild et de Monsieur Damian Zihlman, en qualité d'Administrateurs, pour une période de six ans jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire devant se tenir en 2018.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Quaesta Capital Umbrella SICAV-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013086894/19.

(130107401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.

Sycamore Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 28 juin 2013

Il en résulte dudit procès-verbal que:

- L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat de Monsieur Eric Vanderkerken, ayant son adresse professionnel au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg, en tant que Administrateur de la société.

- L'Assemblée Générale nomme en tant que Administrateur de la société Madame Milène Belem, ayant son adresse professionnel au 48, rue d'Eich, L-1460 Luxembourg. La durée du mandat débute au 28 juin 2013 pour une durée de 6 ans.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013087009/17.

(130106550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2013.
